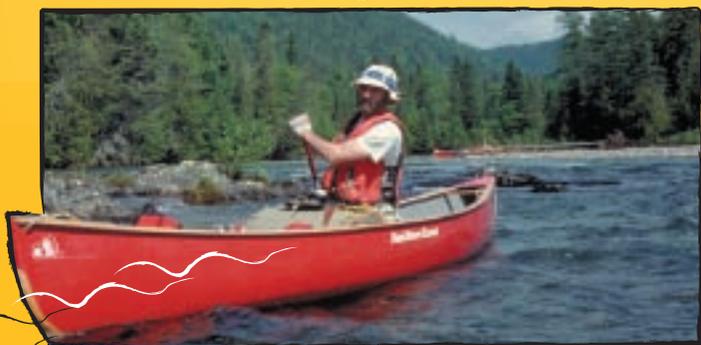
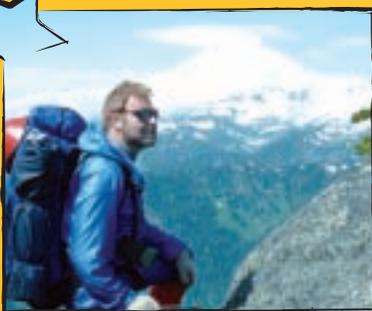


GUIDE POUR
L'ANALYSE
DE L'ACCESSIBILITÉ
AU LOISIR



Ce document est le résultat de travaux réalisés en partenariat au sein de

**L'ALLIANCE DE RECHERCHE UNIVERSITÉS-COMMUNAUTÉS
EN ÉCONOMIE SOCIALE (ARUC-ÉS)**

dans le cadre du Chantier d'activités partenariales Loisir et tourisme social

Université du Québec à Montréal

C. P. 8888, Succ. Centre-Ville

Montréal, Québec H3C 3P8

Tél. : 514 987-3000, poste 2574

Télé. : 514 987-6913

Courriel : aruc-es@uqam.ca

Site Internet : www.aruc-es.uqam.ca

grâce à la contribution financière :

**Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport**

L'édition du document est rendue possible grâce au

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR

4545, av. Pierre-De Coubertin, C. P. 1000, Succ. M

Montréal, Québec H1V 3R2

Tél. : 514 252-3132

Télé. : 514 252.30.24

Courriel : infocql@loisirquebec.com

Site Internet : www.loisirquebec.com

et la collaboration de

**L'ALLIANCE DE RECHERCHE UNIVERSITÉS-COMMUNAUTÉS
EN ÉCONOMIE SOCIALE (ARUC-ÉS)**

ISBN : 2-922551-64-4

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, octobre 2007

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, octobre 2007





PRÉAMBULE

« Faire du citoyen le centre et la priorité d'une politique du loisir, c'est tirer les conséquences les plus évidentes de nos propos sur la nature même de l'expérience du loisir. »

(Gouvernement du Québec, 1979 : 32)

Depuis l'adoption de la première politique du loisir au Québec en 1979, la personne est au cœur des préoccupations des décideurs et des gestionnaires de service du loisir public. Cette préoccupation nous force à nous questionner sur la valeur réelle de l'accessibilité pour tous les membres de nos communautés. Rendre accessible le loisir suppose donc, entre autres :

- la possibilité d'accéder à une activité, à un lieu de pratique, à un équipement;
- la capacité de comprendre et de pratiquer;
- la qualité de la mise en relation et de l'échange.

L'accessibilité renvoie aussi à l'égalité des chances, à la notion du droit défini comme la faculté d'accomplir ou non quelque chose ou de l'exiger d'autrui, en vertu de règles reconnues. Elle se mesure par le maillon le plus faible; elle est qualifiée d'universelle lorsqu'il est possible pour

n'importe quelle personne d'accéder, de pratiquer, d'échanger de façon équivalente mais, dans les faits, elle exige souvent des mesures spécifiques pour répondre aux besoins et aux attentes d'une partie de la population.

L'accessibilité est sans doute la valeur qui caractérise le plus le loisir public dans une société démocratique. Au Québec, la mission d'accessibilité au loisir public est inscrite dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale adoptée par l'Assemblée nationale le 13 décembre 2002. Cette dernière stipule clairement à l'article 8, aux points 4 et 6, que les actions liées à la prévention de la pauvreté et à l'exclusion sociale doivent « favoriser, pour les personnes en situation de pauvreté, l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports » en plus de « soutenir les actions bénévoles et communautaires qui contribuent à l'inclusion sociale des personnes en situation de pauvreté ». ¹

1 Assemblée nationale du Québec (2002) Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, article 8, p.8.



OUTIL D'ANIMATION POUR L'ANALYSE DE L'ACCESSIBILITÉ AU LOISIR – MILIEU MUNICIPAL

« L'outil m'a amené à me questionner sur nos pratiques. Dans ce sens, il a contribué à ma formation personnelle et à diversifier mon approche d'animation.

C'est un bon outil pour les intervenants car il doit et peut être adapté en fonction du milieu et de l'utilisation.

C'est un outil que j'ai utilisé comme base de discussions qui a permis d'échanger sur l'accessibilité autrement qu'en ne parlant que des coûts.

L'utilisation de l'outil nous a permis d'identifier d'autres enjeux, de les nommer et de trouver des solutions qui ont permis d'augmenter la participation à certaines activités.

Nous avons utilisé l'outil dans le cadre de nos travaux sur la politique familiale et nous prévoyons le faire pour l'élaboration de notre politique culturelle. »

Commentaires émis par les participants au groupe de travail de la Montérégie

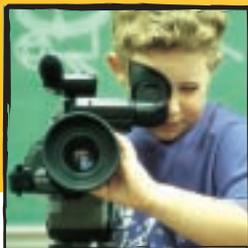


TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
CONSEILS D'UTILISATION	6
1. LA DYNAMIQUE DU SYSTÈME DE L'ACCESSIBILITÉ	9
1.1 Dimensions de l'accessibilité	10
1.2 Populations visées	11
1.3 Objets de l'accessibilité	12
1.4 Modes d'intervention favorisant l'accessibilité	13
2. L'OUTIL D'ANIMATION	14
2.1 Questions au sujet des politiques	15
2.2 Questions au sujet de la gestion du service	16
2.3 Questions au sujet de l'animation	17
2.4 Questions au sujet de la tarification	18
2.5 Questions au sujet de la communication	18
2.6 Scénarios	19



INTRODUCTION



L'outil d'animation pour l'analyse de l'accessibilité au loisir – milieu municipal constitue une application pratique de la Grille d'analyse de l'accessibilité au loisir élaborée dans le cadre du Forum québécois du loisir 2005. Il aspire à une appropriation collective par le milieu du loisir, favorisant ainsi le développement de l'accessibilité au loisir pour l'ensemble des citoyens.

L'outil d'animation vise en effet à enrichir la réflexion et habiliter les intervenants à bonifier leur offre de service de loisir de manière à optimiser plus particulièrement l'accessibilité aux services et aux activités.

Il nous amène d'abord à élargir notre compréhension du concept d'accessibilité. Celui-ci, habituellement compris par les seules dimensions économique (coûts) et d'accessibilité physique, est élargi par exemple à la dimension spatiale (répartition de l'offre du loisir sur l'ensemble du territoire), à la dimension temporelle (le temps disponible et les plages-horaires offertes) ainsi qu'à la dimension culturelle (les facteurs culturels qui influencent l'individu sur ses choix en matière de loisir).

Il permet ensuite d'éclairer la prise de décision des partenaires d'un milieu ou d'un territoire relativement aux divers modes d'intervention que sont les politiques, la gestion, l'animation, la tarification et la communication. Ces décisions viseront à leur tour à rendre le loisir plus accessible en regard des différents objets de l'accessibilité, soit la situation géographique, les services offerts, l'information diffusée, les activités programmées ou les équipements et aménagements offerts.

Le présent document a été réalisé dans le cadre du chantier d'activités partenariales en loisir et tourisme social de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS). Il a été élaboré par monsieur Jocelyn Morier, docteur en éducation à l'UQAM, et sous la responsabilité de monsieur Louis Jolin, professeur au département d'Études urbaines et touristiques, École des sciences de la gestion (ESG) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Le comité de pilotage du projet était complété par mesdames Sonia Vaillancourt, coordonnatrice au développement au Conseil québécois du loisir et Geneviève Shields, coordonnatrice de l'ARUC-ÉS.



Afin d'en assurer une élaboration adaptée aux réalités du milieu, un comité de validation de l'outil a été mis sur pied, sous la coordination de monsieur Patrice Savoie, conseiller en loisir pour Loisir et Sport Montérégie, organisme responsable de la concertation régionale. Le comité était composé de mesdames Anne-Marie Cadieux, Centre de santé et des services sociaux de la Haute-Yamaska, Diane Gosselin, municipalité de Waterloo, Geneviève Leclerc, municipalité de St-Joachim, Annie Lessard, municipalité de St-Alphonse, Jennie Rainville, municipalité d'Ange-Gardien et de messieurs Yvon Boisvert, municipalité de Granby, Ronald Caron, municipalité de Bromont, Stéphane Chagnon, municipalité d'Acton-Vale, Raymond Hébert, municipalité de Granby et Pierre Morin, municipalité de Cowansville.

Les utilisateurs éventuels de l'outil sont invités à nous faire part de leur expérience auprès des groupes rencontrés et, s'ils le désirent, proposer des ajouts et des modifications. Toute organisation qui développerait à partir de cet outil sa propre application est également invitée à communiquer avec nous. Nous souhaitons en effet promouvoir toutes les initiatives découlant de la démarche initiale en les incluant, le cas échéant, au présent ouvrage.



CONSEILS D'UTILISATION



Bien que l'outil d'animation présenté ici ait été développé par et pour le milieu municipal du loisir en Montérégie, il vous est également destiné, en tant qu'acteur du secteur du loisir :

- municipal, dans l'une ou l'autre des municipalités du Québec;
- dans le milieu des organismes communautaires et d'économie sociale;
- dans le milieu des établissements publics de santé ou d'éducation.

Nous vous invitons à prendre connaissance des éléments d'information qui suivent afin d'optimiser l'utilisation et l'adaptation de l'outil proposé à votre milieu.

EXEMPLES D'UTILISATION

Conçu à des fins de réflexion, de formation et de discussion, l'outil d'animation vise à accompagner les intervenants, les administrateurs et les décideurs dans leurs différents travaux menant :

- à l'élaboration de politiques et de règles;
- à la rédaction de plans d'action;
- à la réalisation d'une planification stratégique;
- à la révision des choix politiques, organisationnels et administratifs;
- à l'évaluation des activités et des services offerts;
- à l'actualisation des activités et des services offerts;
- au développement de nouveaux services ou activités.

Il peut faciliter la communication entre les différentes instances intéressées par l'accessibilité au loisir à l'occasion de rencontres exploratoires ou de négociation. En outre, il peut aider les groupes à participer de façon proactive et éclairée au renouvellement des ententes intermunicipales, aux conseils de ville, aux activités des comités régionaux en économie sociale (CRÉS) et à de grands dossiers tels les politiques culturelle et familiale.



DIMENSIONS, MODES D'INTERVENTION ET OBJETS DE L'ACCESSIBILITÉ

L'objectif principal du présent ouvrage étant d'amener les participants à considérer la notion d'accessibilité de façon large et inclusive, nous recommandons que les quatre dimensions de l'accessibilité (spatiale, temporelle, économique et culturelle) soient systématiquement prises en compte. Parallèlement, les modes d'intervention et les objets de l'accessibilité peuvent être analysés en tout ou en partie.

ADAPTATION DU VOCABULAIRE

Certains interlocuteurs étant plus ou moins familiers avec les termes utilisés, il est recommandé

de bien les définir et d'adapter le vocabulaire en conséquence en guise d'entrée en matière. À titre d'exemple, le comité de validation du présent ouvrage a préféré utiliser le terme « dimension », jugé plus approprié, que le terme « vecteur », utilisé quant à lui dans le Cadre de référence.

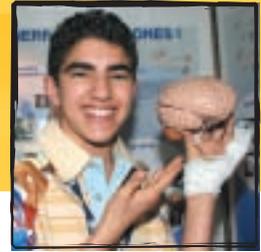
ADAPTATION DES QUESTIONS, EXEMPLES, SCÉNARIOS

L'outil proposé ne peut prétendre couvrir l'ensemble des situations qui illustrent les dimensions de l'accessibilité au loisir. Les particularités de chaque milieu d'intervention et population concernée exigeront des utilisateurs une adaptation et un enrichissement des questions, des exemples et des scénarios proposés en conséquence.

AUTRES OUTILS DE DIAGNOSTIC

Nous joignons ici des indices permettant d'approfondir le diagnostic d'un milieu. Nous remercions monsieur Patrice Savoie, conseiller en loisir, Loisir et Sport Montérégie, pour les références suivantes :

- Indice de défavorisation de Pampalon :
www.inspq.qc.ca/defavorisationCLSC/
et pour avoir accès à l'atlas des territoires
www.msss.gouv.qc.ca/statistiques/atlas/atlas/index.php?id_carte=65
- Indice de défavorisation et typologie des communautés de la région Centre du Québec - Mauricie :
www.agencess04.qc.ca/isbe_mcq/index.html
- Indice de développement local :
www.mamr.gouv.qc.ca/regions/regi_rura_port.asp



RÉTROACTION

Vous êtes invités à nous faire part de votre expérience à la suite de l'utilisation de cet outil d'animation, que des modifications y aient été apportées ou non, ainsi que de tout nouvel outil développé à partir de celui-ci. Nous souhaitons en effet promouvoir toutes les initiatives découlant de la démarche initiale en les incluant, le cas échéant, au présent ouvrage.

Voici des exemples d'éléments d'information que vous pourriez nous transmettre :

- Dans quelles circonstances avez-vous utilisé l'outil d'animation? À quel moment?
- Avec qui l'avez-vous utilisé (personnel du service, responsables d'associations locales, conseillers municipaux, etc.)?
- L'avez-vous utilisé intégralement? Si non, quelles parties principalement?
- Avez-vous tiré parti de la section « scénarios »? En avez-vous rédigé de nouveaux?
- Les questions étaient-elles pertinentes? En avez-vous rédigé de nouvelles?
- Globalement, l'outil a-t-il été utile dans votre démarche d'analyse et d'animation?
- Voyez-vous des améliorations sur le plan du contenu? Sur le plan de la forme?

TRANSMETTRE LES ÉLÉMENTS D'INFORMATION À CETTE ADRESSE :

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR

4545, av. Pierre-De Coubertin, C.P. 1000, Succ. M

Montréal, Québec H1V 3R2

Tél. : (514) 252-3132

Télec. : (514) 252.30.24

Courriel : infocql@loisirquebec.com

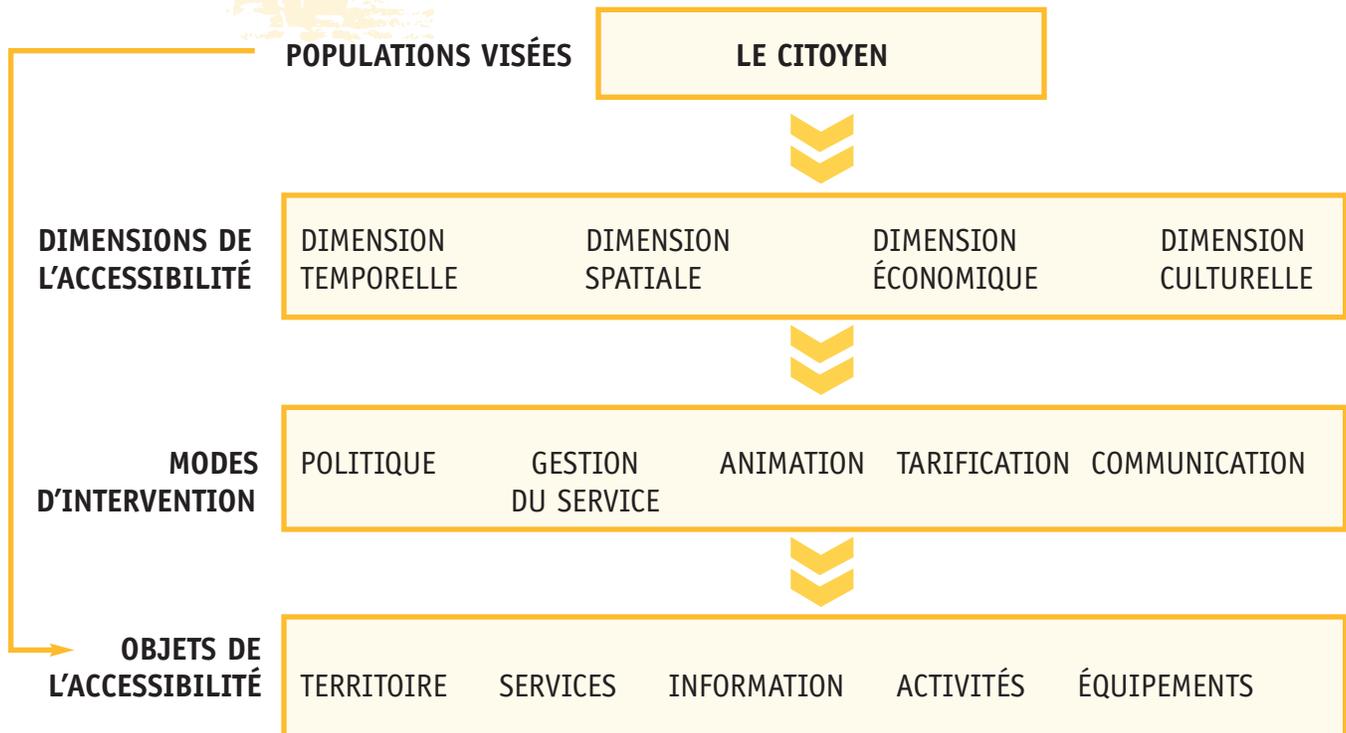


1. LA DYNAMIQUE DU SYSTÈME DE L'ACCESSIBILITÉ

Le diagramme qui suit présente les différents éléments d'un système qui permettent au citoyen (**populations visées**) de bénéficier de l'offre de service en loisir public – milieu municipal (**objets de l'accessibilité**). Les populations visées sont donc au cœur de la notion d'accessibilité et devraient toujours dicter la finalité des mesures qui seront mises en place.

Les **dimensions de l'accessibilité** sont fondamentales pour analyser, dans sa globalité, l'accessibilité au loisir. En effet, l'accessibilité au loisir est habituellement comprise par les seules dimensions économique (coûts) et d'accessibilité physique. Il est au contraire essentiel, croyons-nous, d'élargir la notion d'accessibilité à d'autres dimensions, telles que présentées à la page suivante.

De leur côté, les politiques, la gestion, l'animation, la tarification et la communication représentent des **modes d'intervention** qu'on peut évaluer et sur lesquels il est possible d'agir pour corriger des situations qui entravent l'accessibilité à l'offre de service en loisir public municipal. Les actions et les décisions des partenaires d'un milieu ou d'un territoire, à cet égard, viseront en conséquence à rendre le loisir plus accessible en regard des différents **objets de l'accessibilité**, soit : la situation géographique, les services offerts, l'information diffusée, les activités programmées ou les équipements et aménagements offerts.



1.1 LES DIMENSIONS DE L'ACCESSIBILITÉ



Les dimensions de l'accessibilité sont fondamentales pour analyser dans sa globalité l'accessibilité au loisir.

1.1.1. LA DIMENSION TEMPORELLE

La dimension temporelle réfère au temps disponible qu'a le citoyen pour effectuer des activités de loisir. Elle englobe aussi les périodes de temps et les plages horaires pendant lesquelles les activités, les espaces et les équipements sont accessibles aux publics cibles.

1.1.2. LA DIMENSION SPATIALE

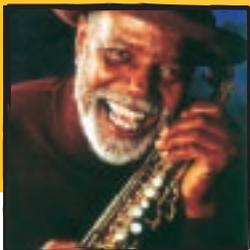
La dimension spatiale englobe à la fois la répartition de l'offre du loisir sur l'ensemble du territoire national (régions urbaine, rurale et péri-urbaine) et l'accessibilité physique aux sites, aux équipements et aux activités (notamment pour les personnes à capacité physique restreinte).

1.1.3. LA DIMENSION ÉCONOMIQUE

La dimension économique correspond à la part du revenu consacrée par les gens ou les organisations aux loisirs, ainsi qu'aux tarifs fixés pour la pratique d'activités récréatives.

1.1.4. LA DIMENSION CULTURELLE

La dimension culturelle fait référence aux connaissances, croyances, coutumes, valeurs, traditions, rites, rythmes, ainsi qu'à l'environnement social et à l'éducation qui influencent l'individu sur ses choix en matière de loisir.



1.2 LES POPULATIONS VISÉES

Pour identifier les différentes populations à rejoindre dans le cadre, par exemple, d'une politique d'appui à l'accessibilité, il est utile de faire intervenir les différentes dimensions de l'accessibilité.

Lorsque nous faisons intervenir la **dimension temporelle**, nous pouvons concevoir la population sous l'angle de l'âge. Nous pouvons distinguer les populations de jeunes, de personnes âgées de 50 ans et plus et de familles multi-générationnelles. La dimension temporelle permet aussi de mettre en lumière les personnes qui disposent d'un temps libre supérieur à la moyenne de la population ou bien en déphasage par rapport au reste de la population : les personnes au foyer, les travailleurs de nuit, les travailleurs à statut précaire.

Lorsque nous abordons les personnes sous l'angle de la **dimension spatiale**, nous considérons les différentes populations sur l'ensemble du territoire national. Cette approche met en évidence les différences entre les populations urbaines, rurales, de banlieues (périurbaines) et de régions éloignées telles que le Grand Nord. La dimension spatiale fait également ressortir les problèmes qu'éprouvent les personnes à capacité physique restreinte et celles ne disposant pas d'un accès facile et peu coûteux pour accéder à leurs activités de loisir.

Lorsque nous faisons intervenir la **dimension économique**, différents groupes ressortent, notamment les populations aux revenus modestes ou ne disposant pas d'un revenu stable. Nous pouvons évoquer les jeunes, les étudiants, les

personnes retraitées qui disposent d'un revenu instable ou fluctuant, les familles monoparentales ou à plusieurs enfants, les personnes à capacité physique restreinte, ainsi que les personnes à la recherche d'un emploi.

Sous l'angle de la **dimension culturelle**, nous pouvons distinguer les personnes selon leurs origines culturelles, ethniques, religieuses. Nous serons alors amenés à considérer les besoins des minorités culturelles, des populations autochtones, des nouveaux arrivants. La dimension culturelle influence la disposition des personnes à s'adonner à des activités de loisir pour différentes raisons et nous pouvons distinguer entre des populations avec un fort attachement aux loisirs, comme les populations d'origine européenne, et des populations qui associent le loisir à une activité de luxe comme les populations d'origine asiatique, par exemple. La question générationnelle prend toute son ampleur sous cette dimension. Il faut alors considérer les besoins et les attentes des différentes générations en ce qui a trait à la programmation. L'orientation sexuelle ainsi que les attitudes et les modes de vie qui en découlent doivent être pris en compte dans un contexte d'accessibilité aux activités de loisir. La culture peut renvoyer à la capacité de compréhension de chacun. Les multiples programmations et activités peuvent ne pas être comprises ou ne pas être adaptées à toute la population.

1.3. LES OBJETS DE L'ACCESSIBILITÉ



Les objets de l'accessibilité sont, du point de vue de l'utilisateur, ce par quoi se concrétise l'offre de service en loisir – milieu municipal.

1.3.1. LE TERRITOIRE

Le territoire est l'espace où vit une communauté humaine. Cet espace peut être aménagé ou non, protégé ou non, et peut regrouper des sites, des rivières, des montagnes ou des espaces pouvant accueillir des activités de loisir. D'après le dictionnaire Larousse, c'est une étendue de terre dépendant d'un État, d'une ville, d'une juridiction, etc.

1.3.2. LES SERVICES

Un service est le résultat d'une interaction entre un fournisseur et un utilisateur. Le domaine du loisir est composé de services. Une distinction doit être faite entre le service public, les services offerts par le milieu associatif en loisir et les services commerciaux.

1.3.3. L'INFORMATION

L'information, la base de l'accessibilité, est tout message oral ou écrit qui vise à transmettre des données à une personne, à mettre au courant une personne d'un événement, d'une réalité, d'une décision ou d'une nouvelle. Il existe plusieurs supports à la circulation de l'information : le support oral, le support écrit et le support audiovisuel.

1.3.4. LES ACTIVITÉS

Il s'agit de tout le domaine de la programmation en loisirs, que ce soit en milieu **institutionnel** (activités adaptées et intégrées à des milieux de vie de type éducatif, thérapeutique, carcéral, etc.), **municipal** (activités offertes par les municipalités), **associatif** ou **communautaire** (lieux majeurs d'expression des besoins et de l'engagement des citoyens) dans les différents secteurs reconnus par la communauté (culturel, socio-éducatif, plein air, sportif, touristique et scientifique).

1.3.5. LES ÉQUIPEMENTS

Par équipements, nous entendons l'ensemble des éléments matériels (bâtiments, installations, aménagement...) qui permettent l'exercice des activités de loisir. Ce sont aussi les aménagements qui contribuent à rendre accessible la pratique des activités de plein air, tels que les sentiers et les sites de pratiques.



1.4. LES MODES D'INTERVENTION FAVORISANT L'ACCESSIBILITÉ

Les modes d'intervention désignent les stratégies par lesquelles il pourrait être possible de corriger l'accessibilité à l'offre de service en loisir public – milieu municipal.

1.4.1. LA POLITIQUE

C'est l'ensemble des options prises collectivement ou individuellement par le gouvernement d'un État ou d'un organisme dans les domaines relevant de son autorité. C'est aussi un énoncé du point de vue d'un acteur social sur le sens d'une problématique collective et sur ce qu'il propose concrètement à son sujet.

1.4.2. LA GESTION DU SERVICE

C'est l'art de concevoir et de mettre en oeuvre les actions permettant de réaliser des buts, des objectifs ou des projets à caractère individuel, économique ou social. La gestion suppose l'agencement et l'utilisation efficiente des ressources (humaines, financières et matérielles) nécessaires à l'atteinte des résultats.

1.4.3. L'ANIMATION

C'est l'ensemble des pratiques et des méthodes qui favorisent, dans un groupe ou dans un milieu, la participation de ses membres à la vie collective, par des activités culturelles, de loisir, sportives, sociales ou communautaires ainsi que par la stimulation des échanges sociaux.

1.4.4. LA TARIFICATION

C'est le processus de fixation des prix par les fournisseurs d'activités de loisir. Il a pour corollaire le prix à payer par les utilisateurs de ces services.

1.4.5. LA COMMUNICATION

C'est l'ensemble des moyens et des techniques permettant la diffusion de messages écrits ou audiovisuels auprès d'un public plus ou moins vaste et hétérogène. C'est l'effort déployé pour diffuser l'information.

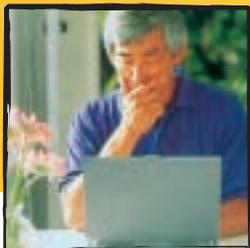
2. L'OUTIL D'ANIMATION



L'outil d'animation vous propose tout un inventaire de questions ainsi qu'un exercice pouvant aider à identifier, dans vos modes d'intervention, des freins à l'accessibilité. Il peut s'agir d'une politique, d'une procédure de gestion, d'un style ou d'une forme d'animation, d'une modalité de tarification aussi bien qu'un moyen de communication. L'exercice peut également révéler l'absence ou l'insuffisance de services, d'activités, d'équipement, d'information ou d'aménagement du territoire, qu'on voudra en conséquence implanter ou bonifier.

Vous trouverez d'abord cinq séries de questions qu'on a regroupées en fonction des différents modes d'intervention. Chacune des sections propose des exemples de questions en fonction des quatre dimensions de l'accessibilité. Il va sans dire que plusieurs autres questions pourraient être posées selon les situations et les enjeux particuliers. Les particularités de chaque milieu d'intervention amèneront les utilisateurs à adapter et à enrichir cet outil en conséquence.

Pour faciliter l'utilisation de ces questions à l'occasion de vos rencontres, ateliers de travail, planification stratégique et autres, nous vous proposons d'élaborer d'abord quelques scénarios qui décrivent le contexte spécifique dans lequel s'inscrit votre offre de services. Il s'agit de décrire de la manière la plus précise possible la situation et les caractéristiques de personnes ou de familles représentant vos populations visées et à l'égard desquelles peut être vérifié l'accessibilité des services et des activités en loisir public.



2.1. QUESTIONS AU SUJET DES POLITIQUES

DIMENSION TEMPORELLE >>>

Le milieu s'est-il doté d'une politique sociale claire favorisant le droit au loisir pour tous en tenant compte des moments de temps libre disponibles à chacun?

Une réflexion avec les partenaires du milieu sur la pertinence des activités de loisir (moments privilégiés, durée, fréquence) par rapport aux bénéfices escomptés pour tous les segments de la population est-elle soutenue (par exemple le programme 0-5-30 du MSSS)?

<<< DIMENSION SPATIALE

Les organismes du milieu respectent-ils les normes quant à l'accès des personnes à capacité physique restreinte?

L'accès aux sites naturels du territoire à des fins d'activité de loisir est-il valorisé et encouragé?

Existe-t-il une entente régionale concernant l'accès des citoyens aux équipements récréatifs?

Existe-t-il une entente entre les partenaires du milieu concernant l'accès et l'utilisation des citoyens aux équipements récréatifs?

DIMENSION ÉCONOMIQUE >>>

L'accès aux loisirs comme facteur d'inclusion sociale et de lutte contre la précarité et la pauvreté est-il une valeur discutée et partagée par les partenaires du milieu?

Existe-t-il une politique municipale ou une entente régionale concernant la tarification selon le lieu de résidence des citoyens?

La politique de reconnaissance prévoit-elle que les organismes partenaires adoptent une grille tarifaire adaptée aux différents segments de la population du milieu et des non-résidents?

<<< DIMENSION CULTURELLE

Quelles sont les politiques mises en place pour favoriser la participation à la vie associative et démocratique du milieu (loisir, travail, habitation, santé et services sociaux, éducation, etc.)?

L'éducation au loisir est-elle privilégiée dans votre milieu comme outil d'amélioration de l'accessibilité?

Vos grandes orientations en matière de loisir et de vie communautaire tiennent-elles compte des spécificités des différents segments de la population (communautés culturelles, personnes âgées de 50 ans et plus, jeunes, etc.)?

2.2. QUESTIONS AU SUJET DE LA GESTION DU SERVICE



DIMENSION TEMPORELLE >>>

Les périodes, les heures, la durée d'ouverture des équipements de loisir tiennent-elles compte des besoins exprimés par tous les segments de la population du territoire?

Les modalités de programmation tiennent-elles compte des caractéristiques de l'ensemble des segments de la population du territoire (durée des sessions d'activités, fréquence, ratio animateurs/participants)?

L'inscription ou l'achat de services sont-ils facilités par des moyens d'accès diversifiés selon un horaire étendu (au comptoir, par Internet, par téléphone, etc.)?

<<< DIMENSION SPATIALE

La capacité de support des milieux naturels est-elle respectée afin de préserver les sites et la qualité des expériences?

Existe-t-il une procédure d'utilisation des plateaux et équipements (utilisateurs et nombre d'heures d'utilisation)?

Le transport public dessert-il l'ensemble des équipements et des installations récréatives du territoire?

DIMENSION ÉCONOMIQUE >>>

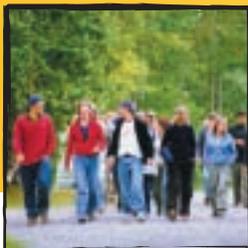
Existe-t-il une procédure d'investissement, incluant un soutien gouvernemental, pour maintenir et développer les infrastructures de loisir du territoire?

<<< DIMENSION CULTURELLE

Quels moyens privilégiez-vous pour favoriser la participation la plus large possible?

Existe-t-il une procédure de sondage des intérêts et besoins de la population?

Dans vos programmes de formation et de développement des ressources humaines, quelle place occupent les questions d'accessibilité?



2.3. QUESTIONS AU SUJET DE L'ANIMATION

DIMENSION TEMPORELLE >>>

La programmation offerte sur le territoire offre-t-elle des activités adaptées aux besoins des divers groupes d'âge?

Faites-vous attention à ne pas mélanger certains groupes pour la même activité et les mêmes périodes (personnes âgées cherchant le calme avec les enfants en camps de vacances)?

<<< DIMENSION SPATIALE

La répartition de l'offre du loisir sur l'ensemble du territoire est-elle adéquate?

Y a-t-il des équipements de loisir absents sur votre territoire?

Quel est l'état de vos équipements au plan de l'accessibilité aux personnes à capacité physique restreinte?

DIMENSION ÉCONOMIQUE >>>

Les intervenants ont-ils accès, à bon prix, à des programmes de formation en animation?

Le personnel et les bénévoles sont-ils formés pour encadrer la clientèle et veiller à son bien être, pour accueillir et accompagner les clientèles particulières, notamment celles au revenu modeste, lors du choix et de l'utilisation des produits récréatifs?

<<< DIMENSION CULTURELLE

Votre programmation tient-elle compte des spécificités culturelles de la population, des nouvelles tendances et des traditions différentes?

Les stratégies d'animation répondent-elles aux attentes et aux besoins des différentes clientèles?

2.4. QUESTIONS AU SUJET DE LA TARIFICATION



DIMENSION TEMPORELLE >>>

La politique de tarification offre-t-elle une grille tarifaire en fonction des différents âges de la population, des différentes compositions des familles ainsi que des différentes plages horaires dans la semaine?

<<< DIMENSION SPATIALE

Existe-t-il une procédure de tarification qui tient compte des non-résidents?

DIMENSION ÉCONOMIQUE >>>

Le tarif est-il modulé (rabais, réductions...) pour tenir compte de la capacité de payer de divers groupes (famille nombreuse, famille monoparentale, etc.)?

L'inscription ou l'achat de services sont-ils facilités par des modalités de paiements variés (carte de crédit, paiement direct, argent comptant, etc.)?

<<< DIMENSION CULTURELLE

Considérez-vous votre tarification comme un obstacle pour certains segments de la population?

Une fois le service acheté ou réservé, est-il facilement utilisable compte tenu des caractéristiques culturelles de certains segments de la population?





2.5. QUESTIONS AU SUJET DE LA COMMUNICATION

DIMENSION TEMPORELLE >>>

Que faites-vous pour vérifier l'adéquation des heures d'ouverture avec les besoins de vos participants?

L'information pertinente est-elle mise à la disposition des publics cibles dans des délais raisonnables?

Est-ce que vous donnez rapidement de l'information (horaires, activités, etc.) quand les personnes vous en font la demande?

<<< DIMENSION SPATIALE

Pensez-vous que vos stratégies rejoignent une proportion suffisante de participants de tous les secteurs de votre territoire?

Par quels moyens de communication les gens prennent-ils connaissance de l'offre en loisir de votre milieu?

DIMENSION ÉCONOMIQUE >>>

Les sommes disponibles pour la communication sont-elles suffisantes?

Quelle utilisation faites-vous des technologies de l'information?

<<< DIMENSION CULTURELLE

Les procédures d'inscription sont-elles simples de compréhension et d'utilisation pour l'ensemble de la population?

Les stratégies de communication prévoient-elles de faire connaître les grandes orientations en matière d'offre de service en loisir public?

L'information qui s'adresse à la population est-elle adaptée et diversifiée (choix de la langue, niveau de vulgarisation de l'information, emplacement, diversité des médias d'information)?

2.6. LES SCÉNARIOS



Voici quelques exemples de scénarios pour mieux illustrer l'approche suggérée. Les pistes de discussion sont alimentées à l'aide des questions.

SCÉNARIO 1

Une famille (deux adultes et quatre enfants) de votre municipalité désire avoir accès à la bibliothèque de la municipalité voisine. Malheureusement, le prêt de livres leur est refusé parce que celle-ci n'est pas une famille résidante de la municipalité en question.

» Piste de discussion :

Une décision politique peut-elle, dans ce cas, favoriser une entente inter-municipale permettant aux citoyens des deux municipalités de bénéficier d'un accès à l'ensemble des équipements de la région?

SCÉNARIO 2

Un citoyen adulte qui travaille selon un horaire brisé se plaint de ne pouvoir s'inscrire aux activités offertes par la municipalité et ses partenaires, compte tenu des heures d'inscription prévues.

» Piste de discussion :

De quelles façons les modalités de gestion des inscriptions peuvent être revues afin d'accommoder ce citoyen?

SCÉNARIO 3

Une citoyenne retraitée peu scolarisée et non autonome à la lecture vit seule dans son logement. Elle ne profite pas des services qui lui sont offerts par la municipalité et ses partenaires. Elle reçoit les journaux du quartier, les bulletins municipaux mais ne parvient pas à comprendre l'information qu'ils contiennent.

» Piste de discussion :

Quels moyens de communication doit-on privilégier pour les personnes qui sont incapables de lire l'information des différents médias écrits?

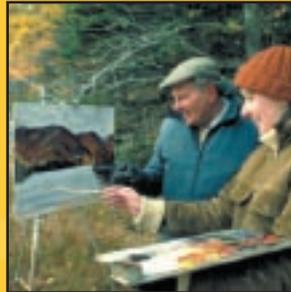
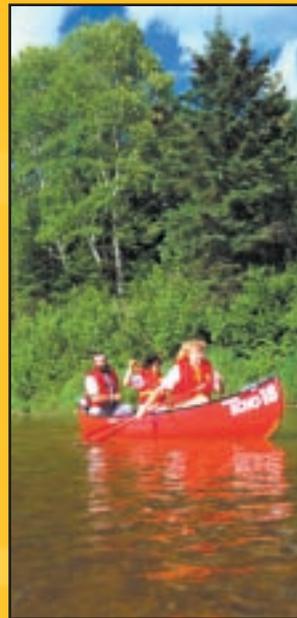
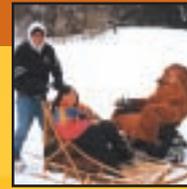
SCÉNARIO 4

Un adolescent réside avec sa mère qui est sans emploi, dans un HLM de la municipalité. La plupart des activités auxquelles il voudrait participer prévoient une tarification trop élevée pour les maigres moyens de sa mère. Les organismes qui offrent ces activités considèrent qu'ils n'ont pas la capacité de recevoir une clientèle sans un revenu approprié.

» Piste de discussion :

Quels moyens peut-on envisager afin de permettre à ce jeune de participer plus activement aux activités offertes sur le territoire?





CONSEIL
QUÉBÉCOIS
DU
LOISIR

4545, av. Pierre-De Coubertin, C.P. 1000, Succ. M
Montréal, Québec H1V 3R2
Tél. : (514) 252-3132
Télé. : (514) 252.30.24
Courriel : infocql@loisirquebec.com
Site Internet : www.loisirquebec.com

*Photos : toutes les photos sont une grâceuseté
des membres du Conseil québécois du loisir.*